



LABORATOIRES EXPANSCIENCE 1 PLACE DES SAISONS 92048 PARIS LA DEFENSE FRANCE N°TVA FR89331930081

Facture

Numéro Document 012606557 Date 25/03/2024

Client

PHA

PHARMACIE DE L AVENIR SELARL VERMELLE ANNE 338 AVENUE LINNE 59100 ROUBAIX

Payeur

PHARMACIE DE L AVENIR SELARL VERMELLE ANNE 338 AVENUE LINNE 59100 ROUBAIX

FRANCE

11305140 N°TVA FR12487601734

11305140 N°TVA FR12487601734

11305140

Lieu de chargement **Entrepot GEODIS** 1200 avenue de l'Europe 28230 DROUE SUR DROUETTE France

Bon de livraison 6613690 06613690 Transport XP Heppner Messagerie

PHARMACIE DE L AVENIR SELARL VERMELLE ANNE 338 AVENUE LINNE 59100 ROUBAIX

Lieu de livraison

FRANCE

Conditions de Livraison RENDU FRANCO DE PORT

> Date expedition 25/03/2024

Mode de livraison

ROUTE

Instructions de livraison

Ref Commande Client 11938400010259600003 Notre Commande

0008322058 - 21/11/2023

Votre Reference CRM

PHARMACIE DE L AVENIR SELARL

Notre reference PCD

Notre Contact CARNET Maureen

Anita KAZADI supclients@expanscience.com +33622536885 +33143346030

+33143346030

l											
Article		Quantité	Prix Brut	R1	R1 R2	R3	Rem	Prix net	Montant HT	TVA	
	de article - GTIN-Reference ligne		EUR	%	%	%	%	EUR	EUR		
	MUSTELA										
1	SL STICK SOLAIRE SPF50 (X9ML) 8704064-3504105037772-IT-330499000000T	24 UN	9,10		19,00	8,00	27,00	6,64	159,43	03	
2	SL LAIT SOL SPF50+(1TU X40ML) 8704059-3504105036768	12 UN	11,10		19,00	8,00	27,00	8,10	97,23	03	
3	SL LAIT SOL SPF50+(1TUX100ML) 8704060-3504105036775	12 UN	14,50		19,00	8,00	27,00	10,59	127,02	03	
4	SL SPRAY SOL SPF50+ (1SPX200ML) 8704063-3504105036751	24 UN	17,95		19,00	8,00	27,00	13,10	314,49	03	
5	SS ANTI MOUSTIQUE (1FLX100ML) 8704001-3504105037765	18 UN	8,70		19,00	5,00	24,00	6,61	119,02	03	
7	PN GEL LAVANT DOUX(1FLX500ML) 8704008-3504105035754	24 UN	9,65		19,00	24,00	43,00	5,50	132,02	03	
8	PN LINGETTES NETTOYANTES(1X60LING) 8703786-3504105037864	96 UN	5,97		19,00	42,00	61,00	2,33	223,52	03	
9	SC LINGETTES S/PARFUM COMPOSTABLES(1X60) 8704159-3504105041595-IT-3401110000	24 UN	6,30		19,00	42,00	61,00	2,46	58,97	03	



LABORATOIRES EXPANSCIENCE 1 PLACE DES SAISONS 92048 PARIS LA DEFENSE FRANCE N°TVA FR89331930081 PHA

Facture

Numéro Document 012606557 Date 25/03/2024

Client
PHARMACIE DE L AVENIR SELARL
VERMELLE ANNE
338 AVENUE LINNE
59100 ROUBAIX

Payeur PHARMACIE DE L AVENIR SELARL VERMELLE ANNE 338 AVENUE LINNE 59100 ROUBAIX FRANCE

11305140 N°TVA FR12487601734 11305140 N°TVA FR12487601734

Article	Quantité	Prix	R1	R2	R3	Rem	Prix net	Montant HT	TVA
Code article - GTIN-Reference ligne		Brut							1 1
		EUR	%	%	%	%	EUR	EUR	

Nos marchandises sont livrées conformément à nos conditions			Complet	234	NB Lignes Poids Brut Kg Poids Net Kg	8 68,845 63,941
Nanterre sont seuls compétents. Aucun escompte n'est accordé				1	Volume M3	246,000 2 068,92 837,22
		Total Net				1 231,70
IBAN Client BNP XXXX XXXX XXXX BNP		Total TVA Total Net			EUR	246,34 1 478,04
	Base TVA % M	Nontant TVA	Condition paiement		Echeance	Net a payer



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2024 GROUPEMENTS, PHARMACIES ET PARAPHARMACIES INDÉPENDANTES

PREAMBULE
Entreprise française, familiale et indépendante, fondée en 1950, LABORATOIRES EXPANSCIENCE est une entreprise spécialisée dans le bien-être de la peau et le bien-être du corps. Les LABORATOIRES EXPANSCIENCE se positionnent ainsi comme un acteur majeur des dermocosmétiques et de la frumatologie avec un large portefeuille de marques internationales telles que MUSTELA* et PHASCLEDINE*. Les LABORATOIRES EXPANSCIENCE portent une vision forte: le bien-être dus Flommes set indissociable du bien-être de la planête. Assurant une qualité irréprochable à ses produits, Les LABORATOIRES EXPANSCIENCE sont engagés pour aider chacun à façonner son bien-être, tout en préservant le vivient. L'engagement des LABORATOIRES EXPANSCIENCE dans la démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale est historique : adhesion en 2004 au Pacte Mondial des Nations Uniens, recommissance « exemplaire » par le label engage ESE en 2013, Ter laboratoire de demo-cosmétique de domnée a obtenir la certification B Corp en 2018, changement du statut de l'entreprise qui devient « Société à Mission » en 2021. Aujourd'hui nous mettors en œuvre le programme « impACT », qui a pour objectif de faire des LABORATOIRES EXPANSCIENCE une entreprise a impact positif et régenératrice.

- anisia. Concevoir des produits et des services utiles pour le bien être, éco-socio-conçus et toujours plus inspirés de la nature et du vivant

- Contribure l'a Teutre de so objectifs et sous l'autre par l'acceptant de la protection et la regienration de la biodiversité un manifer de son de l'acceptant de la biodiversité de l'acceptant de la biodiversité de l'acceptant de la biodiversité de l'acceptant d

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Charp Carpital Control of Cont

1.2 Formalisation de la négociation
Les CCV incluant le Barème de réductions de priz joint en Annexe constituent le sode unique de la négociation commerciale au sens de l'article L. 441-1 du Code de commerce, et prévalent sur toutes autres stipulations émanant du Client, notamment celles de ses conditions d'achat ou de ses bons de commande, sauf accord prévaibable et écrit des IABORATORES EXPANSCIENCE.

de ses bors de commande, suit accord préalable et d'erit des LABORATORES EXPANSCIENCE Le Client recomail avoir equi soci de commande, suit accord préalable et de rird des LABORATORES EXPANSCIENCE de la recomail avoir explainment de

III—COMMANDE.

Liss commandes sont soit prises directement en point de vente par notre équipe de délégués pharmaceutiques, soit sont adressées aux LABORATOIRES EXPANSCIENCE par écrit ou par système d'échange de données informatisées (ED). Elles ne sont définitives qu'après leur acceptation par les LABORATOIRES EXPANSCIENCE, l'acceptation pouvant résulter de l'expédition et de la facturation des Produits. Les LABORATOIRES EXPANSCIENCE, l'acceptation pouvant résulter de l'expédition et de la facturation des Produits. Les LABORATOIRES EXPANSCIENCE par écrit ou par système d'échange de données informatisées (ED). Elles ne sont définitives qu'après leur acceptation par les leurs de l'acceptation pouvant résulter de l'expédition et de la facturation des Produits Les l'aboRATOIRES EXPANSCIENCE par écrit ou par système d'échange de données informatisées (ED). Elles ne sont définitives qu'après leur acceptation par les leurs de l'acceptation pouvant résulter de l'expédition de l'acceptation

III — LIVRAISONS/RETOUR

La livraison de nos Produits est effectuée Franco au lieu désigné par le Client. Le Client doit, au moment de la livraison, s'engage à vérifier le bon état des Produits et controler leur conformité quantitative et qualitative avec la commande. En cas d'avarie, de coulage, de manquant ou de tractar, le Client doit de xercer tout crit cerceurt contre le transporteur dans les formes et délais prescrits par l'article 1.133-3 du Code de commerce. Toute réclamation du Client ne sera admiss commer recevable qu'après confirmation de ce recours aux LABORATORES EXPANSCIENCE dans les 8 jours suivant la livraison. Les Produits sont emballes par nos soins. Le Client doit éliminer les emballages perdus conformément à la réglementation. Le Client ne peut réfuser ou retourner les Produits qu'avec notre accord préalable et écrit, après contrôle par nos soins de la réalité des causes du retour. A défaut, le Client supporter a toutes les conséquences de tels retours (frais) et restor a redevable du palement des factures correspondantes, les LABORATORES EXPANSCIENCE n'étant pas responsables des digradations intervenant sur les lieux de vente du fait de la Client del cellent de current de produits par le Client, que route service de ce fait. Notre société ne saurait être tenue responsable de la prisence, dans les limitaires des points de vente exploites par le Client, de Produits perimés ou dégradés, du fait de la Clientelle, ou resultant d'opérations de stockage ou de manutention incompatibles avec leur nature et aucun retour de produit(s) ne sera accepté de ce fait. Le Client demeure seul responsable de son système de gestion des stocks.

IV - D£LAIS
Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les éventuels retards de livraison ne donnent lieu à aucune indemnisation du Client, ni paiement de pénalités, ni résolution de la commande ou retour des Produits. Nous nous réservons le droit d'effectuer des livraisons partielles.

V—PRIX ET REDUCTIONS DE PRIX

Nos prix sont exprimes hors taxes et semendent franco de port et d'emballage pour toute livraison en une seule fois en France métropolitaine (Corse comprise). Principautés d'Andorre et de Monaco. Neaemoins toute commande d'un montant inférieur a 200 euros HT pour les livraisons au point de vente, ou à 500 euros HT pour les livraisons en entrepot, donners lieu à facturation d'un montant forfaitaire de 30 euros HT au titre des frais de port, qui sers intégralement dût par le Client quel que soit le montant de ses autres commandes en cours.

Nos Produits sont facturés selon le barème de prix unitaires et les réductions de prix en vigueur à la date de la commande., Notre société est libre de modifier ses tairfs et/ou ses taux de remises promotionnelles à tout moment sous réserve de respecter un délai de préavis raisonnable.

Dans le cas d'un Client de type Groupement HF harmaceutique, et exprise v «Croupement »), des ristournes sont accordées au titre de contreparties deployées au niveau local (officines pharmaceucique, et est on trémanérées sur la base d'indicateurs serve de respecter un délai de préavis raisonnable.

Dans le cas d'un Client de type Groupement HF harmaceutique, et est on traiteurs de la liste de sa afherents au Groupement active au local de la liste de sa defirerent à un Groupement client de la commande de un montant linérieur à 200 euros HT pour les locales (sur libre de modifier de la liste de sa defirerent à un Groupement au l'entreparties au fair le les des sa defirerents dans le Groupement. Dans les draites de la liste de sa defirerent à une de roupement de la liste de sa defirerent à dans les Groupements. La réporte de l'ordiné de sa contrait de la liste de sa defirerent à la liste de sa defirerent à la liste de sa defirerent à la liste de la defirere du de service de

VI - CONDITIONS DE FACTURATION ET PAIEMENT

Note a characters sont payables par lettre de change relevé à soikante (60) jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture soit par chèque ou virement bancaire à trente (30) jours calendaires fin de mois de facturation, ssuf accord derogatoire. En cas de facture périodique au sons du 3 du 16 fair fairlice 29% du Code général des imports, je délai de paiement est de quarante-cinq (45) jours a compter de la date d'émission de la facture. Le règlement n'est réputé réalisé qu'au moment de l'encaissement effectif de la lettre de change relevé, du chèque ou du virement bancaire par less LABORATOIRES EVRANCIENCE. Auxune secondante in celebration à l'enceit l'encaissement est par les LABORATOIRES EVRANCIENCE. Auxune secondante in du Client ne peut justifier un non-psiement. Le client s'internation de did un'an any résident s'aute l'encaissement est par les Les des dispositions de l'article 10 et l'encaissement de s'encaissement le celebration du Client ne peut justifier un non-psiement. Le client s'internation tout déciner de peut justifier un non-psiement. Le client s'internation tout client ne peut justifier un non-psiement. Le client s'internation tout des l'encaissement ne sera plus recevable de l'action d'office de pénalités cour abais correspondant au non-respect d'une date de lurisson ou à la non-conformité des produits, forsque la dette n'est pas certaine, liquide et exigible, et sars que nous r'ayons été en mesure de controller la réalité du grier correspondant. Tout défaut de paiement à l'échéance entrainent, et, sans misse en demeure préables le prainte s'entraite d'une de major par l'est de discossitions de l'article 0. 441-5 du code de commerce, le Client s'en redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouverment. Un incident de paiement à l'échéance rend immédiatement esiglible, de plein droit, toute créance antérieure de notre société, même non encore debrue. Dans ce cas, la dette du Client est majorée d'un

VIII—RESERVE DE PROPRIÈTE
LES PRODUITS RESTERONT NOTRE PROPRIÈTE
LES PRODUITS RESTERONT NOTRE PROPRIÈTE PLEINE ET ENTIÈRE JUSOU'AU PAIEMENT INTEGRAL DE LEUR PRIX.
LE Client aura la garde des Produits vendus sous réserve de propriété et devra supporter les risques de porte ou de dommage quelle qu'en soit la cause. Les Produits en possession du Client seront présumés correspondre en priorité aux Produits impayés. Nous pourrons exiger la restitution de ces Produits au frais du Client. Le Client sera tenu de s'opposer par tous les moyens de droit aux prétentions que des tiers pourraient faire valoir sur les Produits. Il devra, dès qu'il en aura eu connaissance, en aviser notre société pour lui permettre de sauvegarder ses

onsabilité de la bonne conservation de nos Produits. Ceux-ci doivent être conservés et utilisés dans des conditions normales, conformément aux usages et aux notices et modes d'emploi fournis, le cas échéant, avec les Produits. La responsabilité de notre Société Le Client assume la responsabilité de la bonne conservation de nos Produits. Ceux-ci doivent être conservés et utilisées dans des conditions normales, conformément aux usages et aux notices et modes d'emploi fournis, le cas échéant, avec les Produits. Le responsabilité en notre Société ne pouvant en aux curs act en capage en cas de non-respect de ces conditions de conservation. En tout et at de cause, notre responsabilité en cas la forme d'un avoir sur facture, des Produits recenurs défecteux et ne saural être en agregage au-dela du remboursement, sous la forme d'un avoir sur facture, des Produits recenurs défecteux et ne saural être en agregage au-dela du remboursement, sous la forme d'un avoir sur facture, des Produits recenurs défecteux et ne saural être en aux demandes aux manures de la livration que intraction sindiquées dans les notices et modes d'emploi d'urnis, le cas échéant, avec les Produits, cou enc set de vice apparent au moment de la livration, que une same normal au moment de la livration que vice se modes d'emploi d'urnis, le cas échéant, avec les Produits, cou enc set de vice apparent au moment de la livration que vice au moment de la livration que les réponsabilité en cas de conservation et d'utilisation anort males ou non-conformes aux usages et reconnus par de présent de la moment de la livration que les Produits no un conformes au moment de la livration que les réponsabilités et avec en la manure de la livration de la produit et de la partie la plus diligente. La prise en reconnus par de Produits lous del commerce de Nanterre, à la requête de la partie la plus diligente. La prise en reconnus par le Président du l'ribunal de Commerce de Nanterre, à la requête de la partie la plus diligente. La prise en charge par la la Liberation de Produits l'expert norme par le Président du l'intunal de Commerce de Nanterre, à la requête de la partie la plus diligente. La prise en charge des conditis non conformes ou affected d'un vice, ainst que le charge des carbant, la prise en charge des conditis l'exp

IX.—PYRAULES.
La prise en Charge par les LABORATOIRES EXPANSCIENCE des préjudices liés à une non-conformité ou retard de livraison, devra être conforme aux dispositions de l'article L 441-17 du code de commerce en particulier les éventuelles pénalités pour retard ou non-conformité devront être proportionnées au préjudice direct, rel, prouve et documenté au cas par cas par le Client et ne pourront excéder 2 % de la valeur des produits commandés. La matérialité de l'inexécution et du préjudice feront l'objet d'échanges contradictoires avec le Client, dans le cas où les prœuves apportées par le Client ne seraient pas suffisantés, aucune pénalité ne seraient penalité ne seraient pas un females.

X – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE Tous les éléments graphiques m

A—THANNET IS MELLECTURE.

A—THANNET IS MELLECTURE.

Closs iss elements graphiques, marques, dessirs, modeles, logos et autres, figurant sur nos Produits, notices et modes d'emploi, sont notre propriété exclusive et ne sont pas susceptibles d'utilisation, d'exploitation, de représentation, de représentation, de représentation et l'ou photographie de not se produits par le Client ne pourrai intervent qu'a la condition que notre société ait donné son accord prelable et écrit à chacune des reproductions et /ou photographies des Produits en cause. D'une manière genérale, a diffision de tour support promotionem intégrant un ou plusieurs Produits des LABBORATORISES EVAPANSCIENCE d'al faire l'objet d'une approbation présables par les LABBORATORISES EVAPANSCIENCE d'al faire l'objet d'une approbation présables par les LABBORATORISES EVAPANSCIENCE d'al faire l'objet d'une approbation présables par les LABBORATORISES EVAPANSCIENCE d'al sour les causes. D'une manière genérale, a diffision de tour support promotionne intégrant un ou plusieurs Produits en cause. D'une manière genérale, a diffision de tour support promotionne intégrant un ou plusieurs Produits en cause. D'une manière genérale, a diffision de tour support promotionne intégrant un ou plusieurs Produits en cause. D'une manière genérale, a diffision de tour support promotionne intégrant un ou plusieurs Produits en cause. D'une manière genérale, a des l'autres des l'autres des l'autres de l'autres de

XI — RÉSOLUTION

En cas d'inexecution de l'une quelconque des obligations du Client, notamment à défaut de paiement à l'échéance de toute somme due en vertu de la commande, la commande sera résolue de plein droit, si bon nous semble, sans l'accomplissement d'aucune formalité judiciair jours calendaires après une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée infructueuse, sans préjudice d'éventuels dommages et intrêts. La reprise par notre société des Produits vendus oblige le Client à l'indemnisation de notre préjudice né de la dep et de l'indisponibilité desdits Produits. Si la résolution de la commande nous oblige à restituer une somme reçue du Client, notre société est autorisée à procéder à la compensation de cette somme avec ladite indemnisation.

XII - RAPPEL DES PRODUITS
En cas de rapped de produits, le Client s'engage à coopérer avec Expanscience, mais aussi à prendre toutes les mésures nécessaires afin de retirer du marché les lots en question après avoir reçu les instructions nécessaires audit rappel.

Dans le but de faciliter la mise en place de telles manceuvres, le Client tiendra à jour des registres mentionnant notamment le numéro de série des lots, les quantités de produits vendus, mais également toutes autres informations nécessaires concernant les acheteurs finaux ou tout autre tiers concerné. Ces registres seront mis à disposition de Expanscience à première demande de cette dérnière.

Les présentes conditions générales sont conclues intuitu personae en considération de la personne du Client. En conséquence, elles ne sont ni transférables de quelque manière que ce soit, ni n'autorisent le Client à en faire bénéficier des tiers ou tout autre intermédiaire sans autorisation expresse des LABORATOIRES EXPANSCIENCE.

XIV _ CONFIDENTIALITE

Le Client et les entités qui lui sont affiliées, sont tenus à la plus stricte confidentialité en ce qui concerne les informations non publiques échangées avec les LABORATOIRES EXPANSCIENCE dans le cadre de leurs relations commerciales. Sont considérées comme confidentielles toutes les informations ains déchangées, quelle qu'en soit la nature (notamment commerciale, financière, juridique, stratégique), la forme ou le support (notamment support papier, numérique ou information norale) et plus particulièrement celles concernant les conditions particulières de vente des Produits et les innovations, leurs représentations, marques, recettes, prix de vente conseillés, plans de lancement, visuels afférents, etc. Le Client et les entités qui lui sont affiliées se portent fort auprès des LABORATOIRES EXPANSCIENCE, du respect de cette confidentialité par tous ses salariés ainsi que par tout salarié de ses prestataires et/ou partenaires notamment dans le cadre des alliances à l'achat auxquelles le Client et les entités qui lui sont affiliées participent.

XV - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

XV — LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Dans le cadre des commandes passées aupres des LABORATOIRES EXPANSCIENCE, les LABORATOIRES EXPANSCIENCE procéderont à la collecte et au traitement de certaines de vos données personnelles dans le respect du Règlement Européen sur la Protection des Données Personn n'2016/79. Les LABORATOIRES EXPANSCIENCE sont seuls beneficialires des informations issues du présent questionnaire à ce traitement rést réalisé que dans le but de pouvoir prendre en compte vos commandes, les traiter, effectuer leur suivi et gérer tous les aspects de la relation Cillent. Les données collectées serve de La RABORATOIRES EXPANSCIENCE dans le cadre de traitement neur des des dats de leur ce cellect ou du dernier contact que vous autres et aveve les LABORATOIRES EXPANSCIENCE dans le cadre de traitement neur de divessit les vives de la date de leur ce cellect ou du dernier contact que vous autres et aveve les LABORATOIRES EXPANSCIENCE dans le cadre de traitement neur de divessit les vives présent de la date de leur ce cellect ou du dernier contact que vous autres et aveve les LABORATOIRES EXPANSCIENCE dans le cadre de traitement de vous précisons équalment et de la date de leur ce us veue les LABORATOIRES EXPANSCIENCE dans le cadre du traitement conformément aux dispositions en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et d'opposition au traitement de vos données personnelles ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données personnelles. Vous pouvez également à tout me retirer voire consentement au traitement de vos données personnelles. Alloi d'exercer vos droits vous pouvez également à tout me retirer voire consentement au traitement de vos données personnelles. Alloi d'exercer vos droits vous pouvez des des données personnelles. Alloi d'exercer vos droits vous pouvez departement et de traitement de traitement de vous d'exerce au vere la LABORATOIRES EXPANSCIENCE d'exerce de la commeission de la commeission neur les des la commeissions neur le leur de l

XVI – PRESCRIPTION COMMERCIALE ABRÉGÉE

Incomparation to Communication Control of the Control of Control o

Les présentes conditions générales sont régles par le droit français.
TOUT LITIGE SERA SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE SEUL COMPETENT, MEME EN CAS DE PLURALITE DE DEFENDEURS OU D'APPEL EN GARANTIE